



Compte-rendu du conseil municipal Séance du 26 Octobre 2020

DATE de CONVOCATION **22 Octobre 2020** L'an deux mille vingt,
Le 26 Octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D'AFFICHAGE
22 Octobre 2020

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Franck FOURCADE, Alain GIRARD, Aurélien HARIRECHE, Florian LASSUS-LIRET, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU, Lionel SAUGUET, Sébastien URDOUS

NOMBRE de
CONSEILLERS

en exercice **15**
présents **14**
votants **14**

Absents excusés : Samuel DO CARMO

Secrétaire de séance : Maïlys MAUBOULES

Compte-rendu affiché le 29/10/2020

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du PV de la séance du 14 Septembre 2020
- Adhésion à la police intercommunale
- Enquête publique concernant le Plan de Déplacements Urbains : avis de la commune
- Travaux de réaménagement du local commercial par les nouveaux locataires : exonération de loyer
- Convention entre la commune et le Service Technique Intercommunale de l'APGL pour les travaux de réaménagement de l'étage de l'école
- Questions diverses

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Alain GIRARD signale que deux informations manquent sur le PV :

- Colette RENAUD et Daniele MAUBOULES sont les délégués ADMR pour la commune
- Nicolas WEBER, employé de la commune, a prolongé sa disponibilité de 5 ans.

N° 47/2020

ADHÉSION A LA POLICE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux que la commune a la possibilité d'adhérer à la police intercommunale. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'une police « à la carte » en fonction des priorités de chaque Maire.

Auparavant le responsable de la prévention et de la sécurité publique de Pau a présenté l'organisation et les attributions de cette structure à laquelle dix neuf communes de l'agglomération ont adhéré.

En complément le retour d'expérience des communes voisines de Bougarber bénéficiant des actions de cette police a été examiné."

Les policiers intercommunaux pourront intervenir pour des patrouilles de surveillance générale, des interventions ciblées ou pour des interventions d'urgence. Il ne s'agit en aucun cas de « remplacer » ou « pallier » les services de gendarmerie. Ce projet vise essentiellement à accroître la présence sur un territoire particulièrement vaste et à venir en complément des forces de sécurité.

Le cout de l'adhésion pour la commune s'élève à 5450 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'adhérer au service « Police Intercommunale »

AUTORISE Mme le Maire à prendre ou à signer tous actes utiles et à mandater la participation à ce service.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 48/2020

| |
|---|
| ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS : AVIS DE LA COMMUNE |
|---|

Le plan de déplacements urbains (PDU) est un document de planification stratégique en matière de mobilités. Le syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilité est l'autorité compétente en matière de mobilités. Cela lui confère la responsabilité d'élaborer un PDU.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PDU, une enquête publique se déroule du 21 septembre 2020 au 23 octobre 2020.

Le conseil municipal de Bougarber, en accord et solidaire avec les communes voisines souhaite faire inscrire dans l'enquête publique la délibération suivante :

Transport en commun :

Depuis juillet 2019 et à la suite de la fusion de l'ex Miey de Béarn avec l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, la commune de Poey de Lescar, pôle de centralité, est desservie par la ligne 8 du bus IDELIS qui dessert Poey de Lescar à Idron Mairie. 4 arrêts concernent la commune de Poey-de-Lescar, un au niveau de la zone artisanale et de la départementale 817 et 3 autres au centre bourg puis sur la Caribette en direction de l'avenue Denis Touzanne à Lescar.

L'arrêt de la ZA-D817 est particulièrement stratégique sur le plan territoire puisqu'il permet de desservir à quasi égale distance les communes de Poey de Lescar, Aussevielle, Beyrie et Siros. De plus, cet arrêt jouxte une zone de stationnement (parking relais à proximité) facilitant l'utilisation des transports en commun. La commune de Bougarber est également favorable à l'utilisation de cette ligne car sa population utilise largement les services proposés dans cette zone (commerces, boulangerie...)

A noter que la commune de Bougarber est desservie par la ligne bus scolaire avec Beyrie-en-Béarn pour le ramassage des enfants à destination de Lescar.

Pour les collégiens et lycéens de Poey et Siros cette ligne à l'avantage de desservir en 10 minutes le collège Simin Palay et le lycée Jacques Monod de Lescar. Les statistiques du 21 au 27 septembre 2020, sur l'utilisation de la ligne 8 et sur les 4 arrêts de Poey de Lescar, démontre que 88% des déplacements se font avec la carte « Scolaire ». De ce fait, il est évident que cette ligne 8 « siphonne » les cars scolaires du département et de la région.

Cette ligne 8 monte en puissance, passant d'une moyenne de 56 montées jour en février 2020 à 73 montées jour en septembre 2020. Toutefois il est noté une chute assez brutale de l'usage le samedi avec une moyenne de seulement 4 montées jour en septembre 2020. Cette utilisation « famélique » le samedi démontre que cette ligne ne répond pas aux attentes des non scolaires qui ne représentent, sur la semaine test de septembre, que 12% des déplacements.

Il est à noter qu'en février 2020 l'arrêt présentant la plus forte fréquentation est très clairement celui de la ZA/D817 puisque cet arrêt concentre les populations de Poey de Lescar, Aussevielle et Siros. Depuis septembre 2020, la fréquentation la plus forte est partagée entre l'arrêt ZA/D817 et l'arrêt Poey Bourg.

En revanche, pour les non scolaires cette ligne a très peu d'intérêt, pour les raisons suivantes :

- La connexion Poey de Lescar – Idron n'est pas recherchée par les habitants, Idron se situant à l'Est de l'agglomération alors que Poey de Lescar est à l'ouest.
- Les horaires des bus sont particulièrement fixés sur les horaires de début et de fin de journée de travail ou scolaire.
- La principale destination intéressante pour les usagers, sur cette ligne 8, est Pau Bosquet, soit le centre-ville de Pau mais il faut à minima 45 minutes pour un trajet qui est réalisé en 20 minutes en voiture.
- La grande majorité des usagers, interrogés sur le service du bus Idelis, regrette en journée l'impossibilité de disposer d'une ligne directe vers la zone Lescar/Quartier libre. Cette ligne permettrait une utilisation plus régulière des transports en commun pour se rendre dans la principale zone commerciale de l'ouest, sachant que depuis quartier libre le réseau Idelis permet de se rendre sur plusieurs zones attractives de l'agglomération.

Les habitants disposent de deux autres services pour se rendre directement vers les zones d'activité Ouest Lescar/Pau :

- La ligne 801 (bus Région) qui a l'avantage de permettre une connexion rapide à Quartier libre mais avec assez peu de passages (6 par jour concentrés en début, milieu et fin de journée).
- Le FLEXIBUS qui permet de venir chercher l'usager à son domicile pour l'amener directement à Lescar SOLEIL, au collège Simin Palay à Lescar ou à Serres-Castet (Intermarché) pour les habitants de notre commune. Il est déjà utilisé et peut être développé.
- Une ligne Idelis reliant DENGUIN, porte d'entrée de la communauté d'agglomération, à Lescar « quartier libre » répondrait à l'attente de tout un territoire.

Le conseil municipal de Bougarber, en solidarité avec les villages de Poey, Siros, Denguin, Aussevielle et Beyrie-en-Béarn souhaite affirmer que la création d'une ligne directe desservant l'arrêt ZA-D817 et la zone « Lescar/quartier libre » permettrait de réduire la dépendance à l'automobile de tout un territoire éloigné de la ville centre et répondrait alors aux objectifs du PDU. Cette modification du réseau permettrait de proposer une alternative crédible à la voiture individuelle, ce que la ligne 8 ne permet pas, cette ligne intéressant aujourd'hui des collégiens et lycéens n'utilisant pas l'automobile pour se rendre dans leurs établissements.

Au-delà de la situation de nos villages rive droite du Gave de Pau, c'est une stratégie qu'il faut revoir en termes de mobilité.

Il serait peut-être envisageable dans les années prochaines, de mettre en place une ligne de bus desservant depuis Poey-de-Lescar les communes rurales (Aussevielle, Beyrie, Bougarber, Uzein) pour accéder à la zone de Lescar : Carrefour, Quartier Libre.

En effet le parking relais disponible dans la zone artisanale de la 817 (ligne 8 Idelis) doit être amélioré au niveau des places disponibles et sa visibilité. Il faut également intégrer dans ce schéma de mobilités le village de Denguin (1800 habitants) qui représente la porte d'entrée de l'agglomération de Pau.

Réfléchir également à une meilleure disponibilité de la navette flexilis pour les liaisons transversales Nord Sud entre Uzein et Saint Faust en passant par Artiguelouve et Poey (2 pôles de centralité).

D'autre part, concernant Bougarber et Beyrie en Béarn, le Trafic routier sur la CD 945 est particulièrement important entre Sault de Navailles, Mazerolles et Lescar.

Le parking de covoiturage d'EMMAUS à Lescar pourrait être un élément important pour développer le transport vers le centre de l'agglomération. Un autre parking de covoiturage sur cet axe (Mazerolles ? Bougarber ? Beyrie-en-Béarn ?) pourrait peut-être être envisagé. Cela pourrait également être un atout pour Bougarber et Beyrie en Béarn pour nos populations qui travaillent sur l'est et le centre de l'agglomération. Une réflexion devra être menée également sur la gratuité des échangeurs de Lescar, Pau centre et le futur échangeur de Berlanne à Morlaàs sur A64. Cela permettrait de fluidifier le trafic automobile sur la voie Nord de l'agglomération qui longe l'A64 entre Lescar et l'Est de l'agglomération de Pau.

Mobilité douce :

Le plan vélo de 2017 du SMTU prévoyait à horizon 2030 la construction d'itinéraires structurants de pistes cyclables composées d'itinéraires de loisir, de liaisons efficaces et d'axes express.

Notre territoire est principalement concerné par un axe express DENGUIN-SIROS-LESCAR -PAU et une liaison efficace DENGUIN-AUSSEVIELLE-POEY DE LESCAR-LESCAR-PAU.

A ce jour aucune de ces liaisons n'a été réalisée. Le conseil municipal de Bougarber solidaire avec les communes de la rive droite, insiste sur la nécessité de proposer des voies cyclables aménagées et sécurisées permettant aux habitants de notre territoire de se déplacer à vélo vers les zones d'activités commerciales mais également les zones d'activités économiques.

L'axe express DENGUIN-SIROS-LESCAR-PAU doit être privilégié puisqu'il évite les coteaux entre Aussevielle et Poey de Lescar et qu'il pourrait assez aisément être raccordé aux deux communes précitées. Cette liaison, constituant une nouvelle proposition de déplacement propre, pourrait profondément modifier la relation entre les communes éloignées et la ville centre. La commune de Poey de Lescar serait alors en mesure de proposer de nouveaux services dynamisant la mobilité douce, telle que la location de vélos électriques.

De plus, cette liaison pourrait être connectée avec la voie verte et une voie cyclable reliant les communes d'Arbus, Artiguelouve et Laroin et ainsi poursuivre le maillage du territoire ouest de l'agglomération.

Le conseil municipal de Bougarber souhaite la réalisation de cette voie cyclable express entre DENGUIN-SIROS-LESCAR-PAU.

D'autre part, le Conseil municipal de Bougarber souhaite mener une réflexion sur une liaison voie douce vers Poey de Lescar ou Aussevielle afin de rejoindre les zones d'activités de Poey de Lescar vers la 817.

L'objectif exprimé par les usagers est de réaliser un véritable maillage de pistes cyclables sécurisées et d'interconnexion sans discontinuités sur le territoire de l'Agglomération de Pau.

Le développement du vélo électrique va permettre à nos habitants de rejoindre les centres d'activités de Poey de Lescar avec plus de facilité.

Valorisation de l'étoile ferroviaire Paloise.

Actuellement, 12 trains de type TER relient ARTIX à PAU en moins de 15 mn. Cette ligne ferroviaire pourrait devenir une alternative à la voiture avec un arrêt à Poey de Lescar permettant de desservir les communes de POEY DE LESCAR, SIROS, AUSSEVIELLE, BEYRIE. La liaison POEY DE LESCAR / PAU se ferait alors en moins de 10 minutes et pourrait convaincre de nombreux automobilistes d'utiliser ce mode de transport bien plus écologique que la voiture. Pour concurrencer la voiture il faut à minima être aussi rapide qu'elle et le train s'avère bien plus performant que tout autre moyen de transport.

Cette liaison pourrait également s'inscrire dans une logique de territoire avec des arrêts sur Denguin, Poey de Lescar et Lescar. Ce serait l'aboutissement de réflexions anciennes sur une forme de RER reliant les communes extérieures à la ville centre.

Pour rendre le plus efficient possible cette nouvelle liaison ferroviaire, il faudrait envisager la création d'un parking relais sur chaque lieu d'embarquement. Pour la commune de Poey de Lescar il ne s'agit pas de créer une gare mais un quai d'embarquement sécurisé.

Le conseil municipal de Bougarber solidaire avec la demande de Poey, souhaite la création d'un quai de voyageurs ferroviaires sur la commune permettant aux communes de la rive droite de se rendre facilement sur les zones commerciales et la ville de Pau et cela avec un bilan carbone et financier bien plus favorable que la voiture. Poey de Lescar a tous les désagréments de deux passages à niveau en cœur de bourg, dangereux et gênant la fluidité de la circulation, sans obtenir aucun avantage à voir passer les trains.

Ce nouveau mode de transport ferroviaire de courte distance serait en totale cohérence avec l'appartenance de la commune à la communauté d'agglomération de Pau et pourrait créer un maillage entre toutes les communes de l'ouest de l'agglomération paloise. L'implantation de cette ligne serait un acte fort de cohésion territoriale.

La commune de Bougarber souhaite que le développement de ce mode de transport ferroviaire soit un élément important dans le futur schéma de mobilité de l'agglomération de Pau.

Ce plan se doit d'inventer et de proposer une politique et une pratique de déplacements vraiment incitative.

D'une manière générale, le conseil Municipal de Bougarber souhaite avoir une vision globale pour notre territoire de l'Ouest en prenant en compte les villes de la CCLO et en particulier la ville d'Artix.

Nous devons réfléchir sur la manière d'intégrer un plan de mobilité avec nos voisins de l'Ouest.

Les 5 axes principaux qui alimentent l'agglomération de Pau à partir de l'Ouest :

- La CD 945 → Sault de Navailles vers Lescar
- La CD 817 → Mourenx Artix vers Lescar-Lons-Billere
- La CD D2 → Mourenx Pardies, Arbus, Artiguelouve, Lescar, Jurançon
- A64/A65 → Nord et Ouest de Pau, Lescar

- TER ferroviaire → Artix -Lescar Pau

Le dénominateur commun c'est Lescar la ville la plus importante comme porte d'entrée de l'agglomération. Mais c'est également un axe important d'échanges, d'emplois entre l'agglomération de Pau et le bassin de Lacq en cours de réindustrialisation.

C'est avec Lescar que ce futur plan de mobilité doit être étudié pour la partie Ouest de l'agglomération de Pau. Nous avons une situation géographique particulière, avec la convergence de 5 axes avec l'aéroport d'Uzein, qui doivent nous permettre de construire une réflexion sur la mobilité de demain.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 49/2020

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL COMMERCIAL PAR LES NOUVEAUX LOCATAIRES : ÉXONÉRATION DE LOYER

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un bail commercial a été signé entre la commune de Bougarber et Mme LECLERCQ Céline, nouvelle locataire du local commercial anciennement nommé « La Grange ». Elle précise que le bail court depuis le 28/09/2020.

Mme LECLERCQ Céline, pour exercer son activité (pizzeria, burger, bar), a dû faire des travaux de réaménagement de l'espace restauration (notamment aération pour le four à pizza..). Ces travaux représentent un coût pour les nouveaux locataires.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal d'exonérer 2 mois de loyer (sachant qu'un mois de loyer s'élève à 337.88 €) soit 675.76 € pour pallier à ces travaux de réaménagement du local communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'exonérer Mme LECLERCQ Céline du paiement de deux mois de loyer, soit pour les mois d'octobre et novembre 2020

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 50/2020

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BOUGARBER ET LE SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE L'APGL POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE L'ÉCOLE

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été envisagé d'effectuer les travaux de réaménagement de l'étage de l'école pour créer une classe supplémentaire.

Elle propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet, le soin au Service technique Intercommunal de l'APGL de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Mme le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont elle soumet le projet à l'Assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Technique Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service

DÉCIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Public de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'étage de l'école conformément aux termes du projet de convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Terrain M. et Mme DARROUZET

Anne DARROUZET et Bertrand DARROUZET, propriétaires du terrain sur lequel se trouve le hangar communal (en location depuis 2016) souhaitent vendre leur parcelle.

Ils ont proposé à la commune d'en faire l'acquisition.

La commune a contacté l'EPFL (Établissement public Foncier Local) pour établir le prix de vente de la parcelle et calculer une durée de portage, c'est-à-dire, un étalement de l'achat du bien sur plusieurs années. Ce qui permettrait à la commune d'étaler les dépenses sans faire d'emprunt.

La commune va dans un premier temps confier l'affaire à l'EPFL pour négocier avec M et Mme DARROUZET.

École – Projet de jardin partagé

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'école a un projet de jardin partagé. Celui-ci se situera sur la parcelle au fond du lotissement Saint-Ladonis.

La directrice n'a pas encore présenté de plan.

Le conseil municipal précise que les préconisations suivantes devront être respectées :

- la parcelle devra être délimitée comme suit : 2m le long du mur du riverain et 3m autour du ruisseau. Ces 3m permettront de garder un accès au ruisseau pour qu'il soit curé annuellement comme c'est le cas actuellement.

Il conviendra également de voir avec l'école si une clôture doit être mise en place.

City stade et fronton

Une partie des élus souhaitent échanger avec les riverains du fronton et du city stade pour envisager d'utiliser ces installations les après-midi des dimanches et jours fériés.

Association Anciens combattants

M. Alain GIRARD et M. Pascal RENAUD souhaitent assurer la continuité de l'association.

Fin de séance à 20h35